# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2015

### DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 63

présenté par M. Vercamer

#### **ARTICLE 8**

Compléter la première phrase de l'alinéa 27 par les mots :

« dans l'entreprise ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement précise que les heures de délégation s'entendent pour des attributions dévolues au sein de l'entreprise.